



Un huissier a pris mon argent

Par **LeoPtre**, le **19/12/2018** à **10:03**

Bonjour,

J'ai 18 ans et mes parents m'ont pris l'argent de mon livret parce qu'ils avaient droit d'après la loi... Mais comme ils avaient des dettes, les huissiers ont pris l'argent. (Ce n'est pas un mensonge de mes parents)

J'ai aucun moyen de récupérer cet argent ?

Merci de votre aide !

Par **morobar**, le **19/12/2018** à **10:12**

Bonjour,

Vous ne pouvez que demander gentiment à vos parents, même pas porter plainte car selon le code pénal (L311-12) le vol entre ascendants et descendants n'est pas sanctionné.

C'est pourquoi il est plus intéressant de faire ouvrir le livret par un tiers (le tonton ou la tata) car dans ce cas les parents ne peuvent pas disposer de l'argent déposé sur le livret.

Mais vous ne pouvez pas titrer votre message "un huissier..." car ce sont vos parents et non l'huissier qui ont vidé ce livret.

Par **LeoPtre**, le **19/12/2018** à **11:47**

L'huissier sait que l'argent ne leur appartenait pas... Il en a profité.

Par **morobar**, le **19/12/2018** à **12:02**

Vos parents n'étaient pas obligés de lui dire qu'ils vous avaient volé/emprunté cet argent sans votre accord.

L'huissier prend ce qu'on lui donne et c'est tout.

Par **LeoPtre**, le **19/12/2018** à **12:26**

L'huissier a pris l'argent sur leur compte.

Par **amajuris**, le **19/12/2018** à **14:35**

bonjour,

dès l'instant où vos parents ont placé votre argent sur leur compte, il pouvait être saisi par l'huissier qui devait posséder un titre exécutoire du créancier de vos parents.

salutations

Par **jos38**, le **19/12/2018** à **16:07**

bonjour. vos parents ont payé leurs dettes avec cet argent. s'ils ne l'avaient pas fait, il y aurait eu saisie sur les meubles, ordinateurs, télé, etc...